

**Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne**

Séance plénière du 11 mai 2026

Délibération n° CR-2026-05-P01

Objet : Validation des synthèses des Commissions de la Recherche des 2 février et
23 mars 2026

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est
Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre
2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-65 du 07
octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de
présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner les synthèses des séances des
02 février et 23 mars 2026

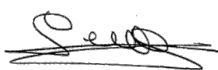
Après en avoir délibéré.

Article 1 : La Commission de la Recherche approuve les synthèses des 02 février et
23 mars 2026

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs
de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	40

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**



Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**



Carole Hénique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 11 mai 2026

Délibération n° CR-2026-05-P02

Objet : Décision portant sur le soutien à un projet de prématuration

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre 2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-65 du 07 octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à se prononcer sur le soutien financier à la prématuration du projet « Optimisation de nanocapsules de chitosan et ciblage des podocytes pour le traitement des syndromes néphrotiques » porté par Sabrina BELBEKHOUCHE – laboratoire ICMPE à hauteur de 25 000 euros.

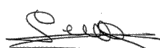
Après en avoir délibéré.

Article 1 : La Commission de la Recherche approuve à l'unanimité le soutien financier à la prématuration du projet « Optimisation de nanocapsules de chitosan et ciblage des podocytes pour le traitement des syndromes néphrotiques »

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	40

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**



Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**



Carole Hénique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 11 mai 2026

Délibération n° CR-2026-05-P03

Objet : soutien financier à la Fédération Nanosats

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre 2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-65 du 07 octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à se prononcer sur le soutien financier à fédération Nanosats à hauteur de 10k€/ an sur la durée du contrat

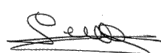
Après en avoir délibéré,

Article 1 : La Commission de la Recherche donne un avis favorable au soutien financier à fédération Nanosats sur l'enveloppe budgétaire de la CR 2027

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	40

La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne



Karine Bergès

La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche



Carole Hénique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 11 mai 2026

Délibération n° CR-2026-05-P04

Objet : présentation de la nouvelle direction de l'Ecole Doctorale OMI

La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation restreinte,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 ;

Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 3 octobre 2025, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2025-ELE-UPEC-65 du 07 octobre 2025 portant sur l'élection de Madame Karine Bergès en qualité de présidente de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à approuver la nomination de la nouvelle direction de l'école doctorale Organisation, Marchés, Institutions (OMI)

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La Commission de la Recherche n'émet aucune opposition à la nomination de Thomas Barnay à la direction de l'école doctorale OMI

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	40

**La Présidente de l'Université Paris-Est Créteil
Val de Marne**



Karine Bergès

**La Vice-Présidente de la Recherche et de la
Commission de la Recherche**



Carole Hénique-Gréciet